CHESEAUX sur Lausanne



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 25 septembre 2012

Président :

FLEURY Edmond

Excusés:

ALLFLATT Virginie, CHARBON Stéphane, HOFSTETTER David, JOMINI Viviane,

LOB Martine, PEGUIRON Annick, RAUCH Sophie

Absents:

BURKI Cédric, ZELLER Marc

ORDRE DU JOUR:

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentations de:
 - M. Philippe Margot, pour le PSIG, en remplacement de M. Peter Uebersax, démissionnaire;
 - M. Jean-Marc Cuany, pour l'Entente, en remplacement de M. Alberto Fernandez, démissionnaire.
- 6) Election d'un membre à la Commission de recours en matière de protection des données en remplacement de M. Peter Uebersax, démissionnaire.
- 7) Préavis 15/2012 « Demande de crédit pour la construction d'un centre de vie enfantine, bâtiment dédié à l'accueil préscolaire et parascolaire ».
- 8) Proposition de M. Bruno Cantin, de l'Entente villageoise, d'un projet de décision du Conseil portant sur nos relations avec les communes avoisinantes et les diverses associations intercommunales.
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

M. Edmond Fleury, Président, tient à remercier son prédécesseur, M. Olivier Lyon, pour sa bonne gouvernance 2011-2012. Le nouveau Président espère être à la hauteur de sa tâche et que le bon climat du Conseil qui a régné ces dernières années continuera pour cette deuxième période de législature. Afin de faciliter les procédures, M. Edmond Fleury demande, dans la mesure du possible, que les dépôts d'amendements, questions, interpellations, motions, postulats ou autres lui soient annoncés au préalable.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2012

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Edmond Fleury, Président, signale que dans le cadre du SDNL, une information a eu lieu le 3 juillet dernier; une nouvelle séance est prévue à Cheseaux d'ici au printemps. M. Jacques Baudet, Chef de projet de SDNL, propose que les questions lui soient adressées par écrit, par l'intermédiaire de M. Edmond Fleury, d'ici au 15 novembre 2012.

Le Président a participé en août dernier à la visite du district de Lausanne par le Conseil d'Etat, au début septembre il y a eu la réception des nouveaux citoyens, pour laquelle la participation était faible. M. Edmond Fleury, Président, signale que le 1^{er} octobre prochain aura lieu la réception des nouveaux habitants ; il rappelle que les sociétés et les groupements ont l'occasion de se présenter durant cette soirée, ainsi que le Conseil.

M. Edmond Fleury, Président, donne les résultats des dernières votations pour la Commune et signale que le taux de participation était de 41 %. De plus, le Président informe que deux commissions ont été nommées le week-end dernier concernant un préavis sur la taxation des déchets et un autre sur le règlement d'étude du Châtelard. D'autre part, la Commission des finances vient d'être activée pour étudier le préavis concernant le taux d'imposition.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale qu'un préavis portant sur le crédit d'étude pour le PPA Le Châtelard sera présenté au Conseil en novembre prochain. Pour ce qui concerne Les Pâquis, dont les délais sont courts, en vue de libérer rapidement les jardins familiaux, le dossier est actuellement à l'étude auprès du Canton ; des points sont encore à régler, et le Conseil devra se prononcer dans le courant de l'été 2013.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, avait signalé un tassement des recettes fiscales; cela est toujours vrai, mais la Commune de Cheseaux a reçu un versement exceptionnel et imprévisible d'environ Fr. 6'400'000. —. Cette recette fiscale a deux effets; l'un positif qui va permettre de différer le recours à l'emprunt pour élaborer les différents projets de la Commune, l'autre négatif pour ce qui concerne la péréquation directe entre le Canton et les communes. Ce versement aura pour effet de faire augmenter la facture sociale; une réserve en conséquence devra être faite.

M. Serge Sandoz, Municipal, signale que le 7 décembre prochain aura lieu l'inauguration de la nouvelle ligne de bus 54 « Renens/Cheseaux ». Au préalable, des tests devront être effectués, lesquels se dérouleront le 2 octobre prochain à partir de 14h00, ce qui aura pour conséquence la fermeture d'une partie de la route de Lausanne. Des modifications devront également avoir lieu concernant les marquages au sol.

4) Informations régionales

La parole n'est pas demandée.

5) <u>Assermentations de M. Philippe Margot, pour le PSIG, en remplacement de M. Peter Uebersax, démissionnaire, et de M. Jean-Marc Cuany, pour Entente, en remplacement de M. Alberto Fernandez, démissionnaire</u>

Le Président procède à l'assermentation des deux nouveaux conseillers.

6) <u>Election d'un membre à la Commission de recours en matière de protection des données en remplacement de M. Peter Uebersax, démissionnaire</u>

M. Francisco Sancho est proposé par le PSIG.

M. Francisco Sancho est élu à l'unanimité, moins une abstention.

7) <u>Préavis 15/2012 « Demande de crédit pour la construction d'un centre de vie enfantine, bâtiment</u> dédié à l'accueil préscolaire et parascolaire »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Joël Humbert, rapporteur, fait lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, laquelle recommande d'accepter le préavis 15/2012 en accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 7'300'000.—pour la construction d'un centre de vie enfantine, bâtiment dédié à l'accueil préscolaire et parascolaire, d'autoriser l'exécutif à amortir sur 30 ans ce montant englobant les crédits relatifs aux préavis 72/2010 et 4/2011/B, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, de prendre acte des charges financières et d'exploitation décrites dans les tableaux annexés et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Edmond Fleury, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions de leur rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie, rapporteur, fait lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, laquelle arrive aux mêmes conclusions que la commission ad hoc.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert concernant le préavis.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise qu'il s'agit de la dernière étape du projet de construction d'un centre de vie enfantine à Cheseaux, destiné à l'accueil des enfants en crèche-garderie et des écoliers en dehors des heures scolaires. L'accueil des enfants en milieu extra-familial a débuté à Cheseaux dans les années 70 par un groupe de parents qui se rendaient mutuellement service dans le cadre d'un atelier pour enfants, puis il s'est poursuivi par la création de la garderie La Galipette en 1986 dans le pavillon actuel. La Municipalité est reconnaissante à Mme Katia Golay d'avoir eu cette initiative et de la faire vivre à Cheseaux depuis 26 ans. En parallèle, il y a eu aussi la structure bénévole de la garderie du mardi et la halte-garderie le Jardin Malin qui ont fonctionné quelques années non loin de la gare du LEB. La Municipalité s'est attelée depuis plusieurs années à trouver des solutions pour répondre aux attentes des familles de plus en plus nombreuses dans ce domaine et à développer une politique publique d'accueil de jour des enfants adéquate pour une commune qui va atteindre prochainement ses 4'000 habitants. Cela a commencé par la transformation de la Galipette en association en 2008 et par l'entrée de Cheseaux dans le réseau AJENOL en 2009, conditions nécessaires pour bénéficier du soutien financier de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et ainsi rendre possible un développement ultérieur. Le processus de construction d'un nouveau bâtiment a débuté il y a 4 ans par le mandat donné par la Municipalité à la commission consultative de l'enfance et de la jeunesse. Les conseillères et conseillers ont accompagné le projet régulièrement, ainsi que la population.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, rappelle qu'il y a eu le crédit pour le concours d'architecture, l'exposition publique des projets des concurrents, le crédit d'étude, la mise à l'enquête : autant de jalons qui ont permis de suivre le projet pas à pas. Ce bâtiment permettra notamment à 54 enfants (44 dans l'immédiat) d'être accueillis en crèche-garderie et à 36 enfants d'être accueillis en unité d'accueil pour écoliers. Ce sera la première fois que des bébés pourront être accueillis en crèche à Cheseaux, alors que nous avons une forte demande pour cette tranche d'âge. Avec des locaux parascolaires d'environ 180 m2, le bâtiment permettra en outre à la Commune de faire face à ses obligations d'accueillir les écoliers jusqu'à 15 ans, conformément au vote populaire de septembre 2009. Dans l'immédiat, ces locaux abriteront deux salles de classe provisoires, évitant ainsi à la Commune de devoir construire sans attendre une nouvelle école. Conçus dès le début en étroite collaboration avec les principaux futurs usagers, soit les directrices et les collaborateurs de la garderie et de l'UAPE, les locaux respectent parfaitement les directives du SPJ et sont très fonctionnels.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne quelques explications concernant l'aspect financier: suite à l'ouverture des soumissions qui présentaient des coûts trop élevés, la Municipalité a retardé le dépôt du préavis au Conseil communal avec la volonté ferme de respecter la cible financière de 5.5 millions + ou – 20% telle qu'établie lors du concours d'architecture en 2011, soit de ne pas dépasser 6.6 millions pour le bâtiment et les aménagements extérieurs (CFC 2 et 4). Cet objectif a été atteint en recadrant le projet et en priorisant les options, tout en conservant le programme entier des locaux, soit les locaux parascolaires, l'appartement et le sous-sol. Pour y arriver, il a été pris pour base d'étalonnage les coûts de construction de deux garderies vaudoises de même capacité, travaux récemment adjugés à des entreprises générales. La Municipalité regrette avoir manqué les mentions explicites des CFC 2 et 4 dans la communication de la cible financière du crédit d'étude et prie le Conseil communal de l'en excuser. Mais sur le fond, la cible financière est respectée.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la Municipalité estime que tout ce qu'il était possible de faire pour diminuer les coûts a été fait et que présenter des coûts plus bas équivaudrait à ne pas respecter le principe de sincérité d'un budget. Deux remarques pour terminer : le montant du mobilier de Fr. 118'000.— au CFC 9 sera remboursé par l'Association la Galipette lorsqu'elle aura touché l'aide au démarrage, soit en 2015-2016. D'autre part, le disponible sur le crédit d'ouvrage demandé s'obtient après soustraction des crédits du concours d'architecture et du crédit d'étude, soit environ 6.6 millions. Les finances communales permettent de supporter cet investissement et de ne recourir à l'emprunt que pour une part du montant. Considérant qu'il s'agit d'un projet prioritaire pour la Commune et que les coûts correspondent à la réalité du marché, la Municipalité recommande de bien vouloir accepter le présent préavis.

M. Antoine Joyet est favorable à l'accueil parascolaire et préscolaire, comme déjà annoncé lors de son intervention en septembre 2011, et est conscient des besoins grandissants dans notre Commune et des exigences cantonales. D'autre part, il relève avec satisfaction le travail conséquent de réflexion et de remise en question entrepris par la Municipalité pour que ce projet puisse s'approcher le plus possible de la cible financière. Malgré ces éléments positifs, il avoue ressentir un certain malaise dans ce dossier. Pas tellement sur le projet abouti, mais sur le système qui a engendré une dérive financière plus que conséquente. Il tient à rappeler les étapes du processus :

- a) crédit pour organisation d'un concours préavis 72/2012 adopté par le Conseil en automne 2010. Dans ce préavis était écrit : « le coût de cette opération est estimé à environ 2.6 millions TTC, y compris honoraires, aménagements extérieurs (sauf la rue) et taxes, avec un degré de précision de plus ou moins 25 % à ce stade du processus »;
- b) crédit d'étude pour développement du projet de construction préavis 04/2011/b, adopté par le Conseil du 27 septembre 2011. Concernant le résultat du concours il est mentionné, « le projet du lauréat a été expertisé par un économiste de la construction pour l'analyse du coût, des volumes et des surfaces », ainsi que « un coût d'ouvrage total, y compris honoraires et aménagements extérieurs, estimé par l'expert en économie de la construction, soit environ 5.5 millions ttc (+ ou 20%) de précision à ce stade de l'étude du projet ».
- c) crédit pour la construction, préavis présenté ce soir. Montant demandé 7.3 millions TTC, soit 33 % de plus qu'à la deuxième étape, et cela malgré les efforts faits par la Municipalité pour en abaisser les coûts. De plus, ce montant est 2.8 fois supérieur à l'estimation initiale.

M. Antoine Joyet précise que lorsque nous votons un concours ou un crédit d'étude, nous savons pertinemment que nous votons implicitement le projet final. C'est pour cela que les chiffres annoncés doivent correspondre à une estimation précise et sérieuse. En l'occurrence cela n'a pas été le cas, et une succession d'erreurs nous met aujourd'hui dans une situation très inconfortable. En plus d'un grand malaise face à ce préavis, M. Antoine Joyet a la sensation d'avoir été trompé dès le départ. De plus, il a le sentiment que la Municipalité a également été induite en erreur par un processus qui ne donne nullement satisfaction. Personnellement, M. Antoine Joyet ne peut pas accepter une telle fatalité et valider cette dérive ; il refusera donc ce préavis pour les raisons invoquées. Par ce refus, il espère sensibiliser un temps soit peu la Municipalité à la problématique de ce système qui ne fonctionne pas et les encourage à l'avenir à changer ce processus afin de permettre au Conseil communal de voter en toute objectivité et de façon sereine. Pour sa part, il votera systématiquement contre tous préavis risquant d'engendrer à nouveau ces dérapages.

M. Antoine Joyet indique d'autre part, à la lecture du préavis, avoir découvert avec satisfaction une estimation des charges d'exploitation annuelles ; il tient à saluer cet effort de transparence et en remercie la Municipalité. Il constate donc que ce projet va engendrer des charges annuelles supplémentaires de quelques Fr. 465'000.— et demande à la Municipalité si le taux d'imposition communal pourra être maintenu ces prochaines années.

M. Louis Savary, Syndic, tient à signaler que l'analyse de M. Antoine Joyet est malheureusement correcte. La Municipalité a fait confiance aux mandataires ; à l'avenir les municipaux vous se montrer encore plus prudents et peut-être ne pas se fier à un seul avis, mais au moins à deux partenaires différents. Pour ce qui est des charges d'exploitation, il est clair qu'elles seront prises en compte dans le cadre du taux d'imposition ; ce point sera débattu lors du préavis concernant le taux d'imposition.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale apprécier les personnes se souciant des finances communales. Effectivement, il y a un questionnement à faire sur ce processus, les collectivités sont pieds et poings liés sur les marchés publics. Les lois contraignent à respecter certaines procédures. Le montant annoncé lors du concours était trop bas ; le mandataire n'avait pas étudié de faisabilité et ne s'était basé que sur le jugé, tout le monde a reconnu que le montant n'était pas à prendre en compte. Pour ce qui est du 2^{ème} montant, l'erreur provient d'un manque de communication concernant la prise en compte du CFC 2 et 4, construction + jardin extérieur. A ce stade, ce ne sont que des planches qui ne peuvent pas être considérées comme des plans ; les experts doivent travailler avec des éléments très généraux. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise qu'il n'y a aucune volonté de tromper qui que ce soit. Toutefois, la cible de Fr. 5'500'000. -- + 20 % de marge a été utilisée comme un instrument qui a guidé le pilotage depuis mai jusqu'à maintenant. Un sacré travail a été fait, avec en ligne de mire cette cible pour ne pas la dépasser. A

l'avenir, la Municipalité continuera à avoir une attitude d'extrême prudence, mais elle rappelle que la Municipalité est contrainte de passer par plusieurs étapes, lesquelles sont difficiles à chiffrer.

- M. Bruno Cantin aurait souhaité qu'un mandataire soit présent dans cette assemblée ce soir et trouve dommage d'avoir remplacé les toits prévus par des toits plats, ceci pour des raisons financières.
- M. Frédéric Briguet remercie M. Antoine Joyet pour son intervention ci-dessus et constate qu'à chaque fois il y a des dépassements et cela le dérange. A son avis, cela va faire augmenter le taux d'imposition.
- M. Emile Joyet tient à préciser que nous avons besoin de ce centre de vie ; il regrette que la Municipalité n'ait pas pris en compte le fait que certains citoyens ne souhaitaient pas des toits plats. Avec les toits plats, il indique que de la place est perdue ; il y a deux solutions, soit laisser en l'état, soit déjà penser à aménager en conséquence pour un éventuel changement dans le futur. Pour sa part, il s'abstiendra dans ce préavis, non contre la garderie, mais contre l'esthétique du bâtiment.
- M. Louis Savary, Syndic, comprend les habitants de Cheseaux attachés au style adopté jusqu'à ce jour, toutefois le village est en développement et entre dans le périurbain. Les procédures en place permettent de choisir un architecte ; parmi tous les projets, celui faisant l'objet de ce préavis a été retenu. L'adéquation de ce bâtiment était très bonne ; ensuite c'est une question de goût des différentes personnes pour ce qui concerne la pente du toit. La Municipalité s'est rangée à la procédure et à l'argumentation développée par le jury.
- M. Raoul Thonney est conscient de la nécessité d'une garderie, mais trouve le prix excessif. Les architectes et les ingénieurs ont des honoraires exagérés à son sens. De plus, il constate que le plan compte 18 places de parc en moins.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que pour ce qui concerne les honoraires, il est difficile de faire des ratios et chacun a le sien. Elle signale que les architectes ont proposés le tarif horaire de Fr. 135. — hors taxe alors que le tarif SIA est de Fr. 160.-. A la suite de quoi, les ingénieurs en chauffage ont évidemment accepté de faire baisser les leurs. Elle indique que se sont de bons mandataires et qu'ils sont appréciés.

- M. Emile Joyet demande si le coût du projet de la Maison des sociétés a été reporté sur le crédit de la garderie.
- M. Louis Savary, Syndic, indique que pour le préavis concernant la Maison des sociétés, la décision a été prise de mettre en attente ce projet, ceci notamment en raison du coût trop élevé; cela permettra de prendre du temps pour revoir le programme et continuer la réflexion. Quant à la question des coûts du projet des Maisons de société, ceux-ci n'ont pas été reportés sur le crédit de la Garderie; ces deux projets ont été présentés sous la forme de deux préavis distincts.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

Le préavis 15/2012 est accepté à la majorité, avec 5 avis contraires et 6 abstentions

8) <u>Proposition de M. Bruno Cantin, de l'Entente villageoise, d'un projet de décision du Conseil portant sur nos relations avec les communes avoisinantes et les diverses associations intercommunales</u>

Le Président indique avoir pris contact avec une juriste du SECRI et il ressort de cet entretien que cette proposition n'est pas conforme au Règlement. M. Edmond Fleury, Président, cite le point 3 de l'article 85 concernant la commission des affaires régionales, à savoir : « D'entamer une réflexion sur tout objet offrant la possibilité de régionalisation ou de participation intercommunale. Dans ce cas, elle dépose un rapport sur ses réflexions au Conseil communal ». En conséquence, il propose néanmoins, si personne ne s'y oppose, de simplement renvoyer cette proposition à la Commission des affaires régionales.

- M. Jean-Pierre Lambercy, membre de la Commission des affaires régionales, indique qu'il va s'opposer à la proposition du Président. Il faut respecter le règlement, cette initiative sous forme de proposition doit être renvoyée à la Municipalité, qui doit l'examiner pour éventuellement la transmettre sous forme d'un préavis. Il tient à souligner que la Commission des affaires régionales a la charge de plusieurs dossiers actuellement.
- M. Bruno Cantin signale être déçu de l'attitude de M. Jean-Pierre Lambercy. Il demande de mettre en route une étude selon l'article 90, auquel un délai peut être fixé. Il propose un délai de 1 an à 1 ½. Si la commission a besoin d'aide, elle peut s'adjoindre des tiers. Il pense que la position de Cheseaux est difficile géographiquement, et pense que ce serait une bonne chose de pouvoir rassembler les villages et les forces. Il souhaite que M. Jean-Pierre Lambercy retire son opposition et soit d'accord que la Commission des affaires régionales prenne ce mandat.
- M. Jean-Pierre Lambercy indique ne pas avoir consulté les autres et demande à pouvoir le faire.
- M. Raphaël Bugnon, membre de la Commission des affaires régionales, indique avoir de la peine à adopter une décision au pied levé, c'est un énorme chantier, déjà pour étudier la faisabilité de ce projet. Il souhaite que le point soit reporté d'une séance pour estimer l'ampleur du travail.

M. Olivier Lyon pense que l'article 89 a) du règlement soit être appliqué.

Le Président fait lecture de l'article 89 : « Après développement de la proposition, une discussion préalable est ouverte. A l'issue de cette discussion, et après avoir entendu l'avis de la Municipalité, l'assemblée peut soit : a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ; b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. »

M. Louis Savary, Syndic, indique que dans l'environnement dans lequel nous évoluons il est indispensable de parler de fusion; toutefois, il pense que cela doit être entrepris quand il y a un besoin pour entrer en matière sur ces différentes questions et le temps pour notre région n'est pas encore venu. Peut être revu par contre la manière dont fonctionnent les institutions intercommununales. Une étude et un bilan peuvent être faits sur la manière dont cela fonctionne, de relever les insatisfactions. L'avis d'une commission serait utile en vue de relever les sensibilités et pour pouvoir améliorer la situation. La Municipalité ne souhaite pas exécuter ce travail actuellement par manque de ressources, car actuellement il y a beaucoup de projets importants en route qu'i faut suivre et des priorités doivent être fixées.

- M. Bruno Cantin indique que le délai de 1 à 2 ans ne pose pas de problème et précise que sa proposition ne porte pas sur une fusion, loin de là. Il y a beaucoup d'autres choses à faire, dont le contrôle.
- M. Emile Joyet demande que M. Bruno Cantin fasse partie de la commission qui sera nommée pour étudier cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. Edmond Fleury passe au vote en regard de l'article 89 a).

La proposition de M. Bruno Cantin est renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

9) Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

Edmond Fleury

Patricia Alvarez

Président du Conseil

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 10h00

Cheseaux, le 28 septembre 2012

Prochaine séance : 6 novembre 2012 à 20h30